

LE BILAN DU CARTEL : Le 11 mai 1924, la circulation était de 39 milliards ; après les nouveaux projets elle sera de 58 milliards 1/2

Dix-septième année. - N° 6.114

ABONNEMENTS :

	11	18	25	31
Vivre et limbr.	55.00	30.00	16.00	17.00
Autres départ.	60.00	32.00	17.00	
Union postale.	100.00	52.00	28.00	

TELEPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

JEUDI
3
DÉCEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ◆ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN ◆ 20 CENTIMES ◆ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

M. LOUCHEUR L'A-T-IL FAIT EXPRÈS OU... INCONSCIEMMENT ?

Le Cabinet Briand se présente devant les Chambres

Il demande au Parlement de voter de nouveaux impôts, une inflation « provisoire » de 7 milliards 1/2 et en prévision de la dissolution probable, le retour au scrutin d'arrondissement

Le Cartel aura donc élevé le "plafond de plus de 19 milliards"

Nous avions démontré lundi que le cabinet Briand était désormais en face de ce dilemme

INFLATION OU DISSOLUTION
La première mesure du ministère a été justement le dépôt devant les Chambres d'un projet d'inflation de 7 milliards 1/2.

M. Loucheur a bien tenté de désigner la digue sous un nouveau nom. Quelle comédie ! Comme si l'inflation « gagée » ou « résorbable » se différencierait de l'inflation tout court.

On peut dire d'une monnaie papier ce que Murat disait de l'armée napoléonienne : « Habillez-la de bleu, habillez-la de vert, habillez-la de rouge, elle foutra toujours le camp ».

Inflation gagée ? et sur quoi ? Une monnaie n'est gagée que sur l'or, ce qui est le cas du dollar, ou sur le crédit de l'Etat, ce qui est le cas de la livre anglaise ou de la lire italienne.

Mais, qu'est-ce que le crédit de l'Etat, sinon l'assurance qu'il fera face à ses engagements. Et comment voulez-vous que le gouvernement actuel nous donne cette assurance ?

De quel nom qu'on déguise l'inflation, elle n'en est pas moins arbitraire sur toutes les Bourses du monde, sous forme d'une baisse du franc.

On va donc tirer six milliards de billets nouveaux. Le franc papier va donc perdre encore un peu de son pouvoir d'achat.

Le futuriste va donc être obligé de vendre un peu plus cher. Le fonctionnaire, qui va payer plus cher les premières nécessités de la vie, va donc être obligé de réclamer une nouvelle augmentation.

Et, en fin de compte, il faudra en revenir à une nouvelle inflation.

Encore quelques semaines de ce système et les Chambres se trouveront une fois de plus en face des réalités.

Une fois de plus encore, deux thèses s'affrontent :

L'une, c'est la thèse socialiste. Et vous la connaissez bien. C'est l'hypothèque sur les maisons et sur les champs, c'est l'huissier chez les fermiers, c'est le démantèlement du bas de laine au moyen de l'estampillage des Billes de Banque. Méthode de spoliation et d'inquisition, qui fait le jeu de la finance internationale.

L'autre, c'est la thèse de l'économie sévère. C'est le remboursement échelonné des avances faites par la Banque de France, au moyen de la cession des monopoles, c'est la compression des dépenses, c'est le respect de la production et de l'épargne. C'est, en fin de compte, la nôtre...

Mais elle suppose un Chef.
M. C. W.

Paris, 2 décembre. — Voici le texte de la déclaration ministérielle :

Le gouvernement qui se présente devant vous, s'est constitué pour faire face sans délai, aux difficultés de l'heure présente. La situation est aujourd'hui particulièrement grave, mais elle ne saurait entraîner aucune conséquence irréparable si le gouvernement peut s'appuyer sur la confiance du pays tout entier et sur la collaboration effective des deux Chambres.

La composition même du ministère est la meilleure démonstration qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura pas de solution de continuité dans une politique républicaine et d'accord intervenu entre ses membres, sur l'essentiel du programme de relèvement financier, et de paix, doit permettre au gouvernement de passer des controverses, aujourd'hui épuisées, aux actes nécessaires.

Face aux échéances que nous ont léguées la guerre et ses suites, persuadés que le pays n'a besoin pour retrouver son plein essor, que de franchise et de sécurité, le gouvernement considère que le moment est venu pour lui prendre sous sa responsabilité, avec votre assentiment, les mesures immédiates qui doivent assurer le cours régulier des services publics, en sauvegardant le développement normal de l'économie nationale.



Voici une vue pittoresque de la petite ville de Milazzo, en Sicile, qui a été très éprouvée par l'ouragan.

la demande d'inflation

Nous nous inspirerons pour cela des indications qui nous ont été données par les débats d'hier et par les exigences de la situation actuelle. D'ores et déjà, nous avons résolu de vous demander de voter des mesures qui permettront d'éviter de recourir à la consolidation d'une partie quelconque de la dette publique. Mais il s'agit de franchir une période transitoire et difficile. Soixante-neuf millions d'habitants dans les règlements de l'Etat et dans la conclusion des affaires privées, nous sommes contraints dans les circonstances actuelles, comme le serait tout autre ministre, de nous en tenir à ce que vous voudrez bien approuver à notre place. DE DEMANDER AU PARLEMENT DES FACILITES PROVISOIRES.

Elles seront limitées aux indispensables besoins de notre trésorerie et dès aujourd'hui nous vous proposerons les moyens qui constituent la contre-partie de cette opération et qui permettront de la résorber dans un bref délai.

Le gouvernement vous présentera également un ensemble de dispositions qui fourniront à la caisse autonome d'amortissement une dotation effective empruntée à toutes les formes de la richesse acquise, suivant des modalités dont le travail national n'ait pas à pâtir.

Ces sacrifices si lourds qu'ils soient, seront acceptés par le pays, s'il aperçoit clairement qu'ils apportent un remède définitif au malaise financier et au trouble monétaire. Hériter devant une partie de l'effort à accomplir, risquerait de ruiner l'œuvre entière.

L'assèchement de nos finances ne saurait être définitivement acquis, sans qu'intervienne une entente loyale avec les grands patrons qui la guerre a fait nos créanciers. Nous continuerons sans cesse à semper les négociations interalliées sur les dettes, assurés que nous sommes que nos alliés et amis ne manqueront pas de tenir compte de notre situation et de la nécessité de collaborer au relèvement de notre devise pour rendre possible l'exécution même des accords conclus.

La France vient d'accomplir un acte de solidarité internationale qui constitue une phase capitale de sa politique de paix mondiale. Le pacte de Locarno a été signé hier à Londres. Nous ne devons pas que le Parlement français tout entier ne s'associe pleinement à cet acte international de son gouvernement.

C'est dans le même esprit de paix que nous entendons terminer dans un bref délai, les affaires du Maroc et de la Syrie, aussitôt qu'auront été réduites les agressions fomentées contre l'œuvre civilisatrice et de traditionnel libéralisme de la France.

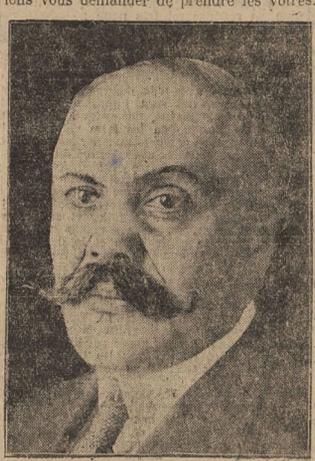
La politique d'accords internationaux à laquelle nous nous sommes voués qu'aujourd'hui nous sommes prêts à garantir de sécurité desirables, ne permettra d'alléger encore les charges militaires qui pèsent sur la jeunesse française et de rendre plus facile le vote par le Parlement des projets élaborés par les précédents cabinets.

A côté de la réduction des charges militaires, le gouvernement met au premier plan de ses préoccupations, la continuation de l'œuvre sociale de la République, par le vote prochain de la loi si attendue des assurances sociales. Nous avons trop, d'autre part, les uns et les autres, le respect de la volonté populaire, pour ne pas établir sans plus différer le scrutin en faveur duquel le suffrage universel s'est prononcé à maintes reprises de façon formelle et non équivoque.

La préparation de la dissolution
NOUS VOUS PROPOSERONS LE RETOUR AU SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT.

Ainsi, sans nous désintéresser d'aucun des autres problèmes posés devant le Parlement et l'opinion, en particulier de la réforme de l'enseignement populaire, nous entendons en premier lieu donner tout notre effort à ceux qui sont marqués du sceau de l'urgence. Les circonstances sont exceptionnelles et exigent un gouvernement

d'initiatives hardies, de décision prompte, de fermeté tranquille et d'autorité réfléchie. Nous avons naturellement le sens de nos responsabilités. Nous sommes prêts à les prendre dans toute leur étendue. Nous allons vous demander de prendre les vôtres.



M. Loucheur

Paris, 2 décembre. — Voici le texte du projet de loi instituant des mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la Trésorerie, déposé cet après-midi par le ministre des finances sur le bureau de la Chambre :

Messieurs, Le gouvernement, doit faire face à d'importantes paiements pendant les mois qui viennent. Il doit tout d'abord assurer les dépenses normales de l'Etat, budgétaires et aussi extraordinaires, partiellement importantes en ce qui concerne le budget de l'année.

Ces dépenses ne pourront pas ce mois-ci être entièrement couvertes par des recettes, notamment par celles au retard important dans le paiement des contributions directes. En effet, la confection des rôles n'ayant pu être terminée que très tardivement, après le vote du budget de l'année 1925, obtenu en juillet, seulement, nous avons dû acquiescer à la réduction de 4 milliards sur les contributions directes de l'année courante. Mais il faut noter qu'en avance sur ces impôts, ont été soustraits les chèques contributions dont le montant en circulation représente environ 3 milliards.

Il reste donc à encaisser un peu plus de 3 milliards. Si ces impôts pouvaient rentrer en temps opportun, il serait possible de faire face à la totalité des dépenses budgétaires restant à solder sur l'exercice courant avant la fin de l'année, avec même un solide assez important. C'est pourquoi nous vous demandons de voter une disposition prévoyant l'obligation de verser avant le 31 décembre 1925, le solde des impôts restant à acquiescer, nous instituons une pénalité pour le cas où à cette date, le règlement total n'aurait pas été effectué. Le gouvernement doit d'ailleurs assurer le remboursement, le 8 décembre prochain, des bons du Trésor venant à échéance à cette date. Cette dépense ne figurait pas dans le budget de 1925, et elle était entièrement laissée à la charge de la Trésorerie.

Pour faire face aux paiements de ces bons à terme venant à échéance le 5 décembre prochain, nous proposons une majoration des contributions directes, en prenant pour base les rôles de 1925, de façon à ne nécessiter qu'un travail supplémentaire peu important, qui doit procurer au Trésor les trois milliards de ressources correspondant largement à la dette exigible.

Nous n'ignorons pas que ces majorations exigibles avant le 1^{er} mars 1926, jointes aux nouveaux impôts dont nous allons très prochainement discuter, nous permettraient de bien assurer le parfait équilibre budgétaire, que pour doter légèrement la caisse d'amortissement, ne manqueraient pas de peser très lourdement sur les contribuables l'an prochain.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de la situation des contribuables, si le Parlement répond à la demande que nous lui présenterons prochainement, d'instituer une contribution destinée à l'amortissement, nous envisagerons la possibilité d'alléger les charges des contribuables qui se seront acquiescés en temps voulu de la majoration exceptionnelle proposée par le présent projet de loi.

Mais il est bien certain que ces mesures de relèvement immédiat des impôts, votées d'urgence par le Parlement, ne pourront donner leur plein rendement qu'à un certain délai. Leur effet commencerait à se faire sentir immédiatement, mais le résultat définitif ne sera atteint que plus tard. D'ici là, il faut faire face aux échéances aux dates convenues. Aussi, nous vous demandons l'autorisation de passer avec la Banque de France, une convention qui, en élevant le montant des avances à l'Etat de 6 milliards, nous permettrait de nous procurer l'avance des rentrées d'impôts tels que nous les prévoyons plus haut.

La Banque de France nous a fait remarquer d'autre part, qu'il était nécessaire d'élever le plafond de l'émission des billets d'une somme supérieure au montant des avances nouvelles afin de rétablir la marge indispensable aux besoins du commerce et de l'industrie. En conséquence, la convention prévoit que la limite de l'émission des billets sera portée de 51 milliards à 58 milliards et demi.

Cette augmentation comprend les 6 milliards correspondants à l'élevé de la limite des avances à l'Etat de 1 milliard et demi destinés aux besoins du commerce et de l'industrie.

Telles sont les dispositions essentielles du projet de loi que nous soumettons à l'approbation de la Chambre et du Sénat.

Art. 1^{er}. — Par dérogation aux dispositions contenues dans l'article 13 de la loi du 31 décembre 1921, les contributions, impôts, taxes, produits établis pour l'année 1925 et les années antérieures, recouvrés en matière de contribu-

tion directe, seront exigibles en totalité dès la publication des rôles. Les cotes et fractions de cotes restant à payer sur articles compris dans les rôles publiés depuis le 1^{er} janvier 1925, seront exigibles dès l'entrée en vigueur de la présente loi.

Sont majorés d'un dixième, toutes les sommes restant à payer au 31 décembre 1925, sur articles compris dans les rôles publiés antérieurement au 1^{er} décembre 1925. En ce qui concerne les articles compris pour l'année 1925 et les années antérieures, dans les rôles qui seront publiés à partir du 1^{er} décembre 1925, la majoration du dixième sera appliquée aux cotes et fractions de cotes non payées le dernier jour du mois suivant celui de la publication des rôles.

La disposition du présent article ne s'applique à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Art. 2. — Sont majorés, en ce qui concerne la part de l'Etat, les rôles des contributions directes, omis ou à émettre au titre de l'année 1925 et indiqués ci-dessous dans les proportions suivantes :

Contributions foncières sur les propriétés bâties et non bâties : 50 %.

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux : 50 %.

Relevance des mines : 100 %.

Impôt général sur le revenu : 20 %.

En ce qui concerne la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties et l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ne sont pas soumis à majoration, prévue au paragraphe précédent, les articles dont le montant est inférieur à 50 francs.

Les majorations instituées par le présent article seront recouvrées en vertu des mêmes rôles que le principal.

Elles seront exigibles en totalité à partir du 1^{er} janvier 1926, en ce qui concerne les rôles publiés avant le 1^{er} décembre 1925, et pour les articles compris dans les rôles publiés dans les mêmes conditions que le principal.

Art. 3. — Est majorée d'un dixième, toutes les sommes restant à payer le 1^{er} mars 1926, sur les majorations afférentes aux cotes maximum dans les rôles publiés avant le 1^{er} janvier 1926. En ce qui concerne les rôles postérieurs, la majoration du dixième sera appliquée, s'appliquera à la majoration dans tous les cas où elle sera due, en vertu de la loi pour le paiement du principal.

Art. 4. — Est majorée de 50 % pour l'année 1925, l'impôt établi par les lois en vigueur :

1^o Sur les revenus et tous autres produits des valeurs mobilières françaises et des valeurs mobilières étrangères abonnées.

2^o Sur les lois et les primes de remboursement.

3^o Sur les tantièmes des administrateurs.

Est également majorée de 30 % pour l'année 1925 le droit de transmission auquel sont assujettis les titres aux porteurs d'actions et d'obligations françaises ; les titres nominatifs et au porteur étrangers abonnées ; les titres incorporels visés à l'article 21 de la loi du 28 décembre 1923.

A titre exceptionnel, pendant l'année 1925, la taxe de 18 % établie par l'article 7 de la loi du 23 juillet 1925 sur les revenus des valeurs étrangères non abonnées ainsi que des titres de rente, d'emprunts ou autres effets publics des gouvernements étrangers est fixée à 25 % sans décimes.

Les majorations instituées par les paragraphes 1^{er} et 2^o du présent article, devront être acquittées par les sociétés, compagnies, entreprises, villes, départements, établissements publics ou par les représentants responsables dans les premiers mois de l'année 1926.

Les sommes restant dues le 1^{er} mars 1926 sur lesdites majorations seront majorées de 10 %.

Il sera déduit de l'impôt du paiement : 1^o Un abattement de 50 % sur les intérêts, tantôt sur les intérêts produits à titre de dividendes et de l'année 1925. 2^o Un abattement de 50 % sur la taxe annuelle de transmission pour chaque trimestre de l'année 1925.

Nonobstant toute stipulation contraire, les majorations instituées par le présent article pourront être mises à la charge des porteurs de valeurs mobilières.

Art. 5. — Le ministre des Finances est autorisé à passer avec le gouverneur de la Banque de France, une convention aux termes de laquelle est établi, en vue de la facilitation de l'Etat de 6 milliards de francs. Cette convention sera dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Art. 6. — Le montant maximum des émissions de billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé à 51 milliards de francs par la loi du 27 juin 1925, est fixé à 58 milliards et demi de francs.

Voici le rendement à attendre des majorations d'impôts instituées par les articles 2 et 3 :

50 % sur la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties : 300 millions.

50 % sur l'impôt sur les bénéfices indus-

triels et commerciaux : 50 millions.

100 % sur la relevance des mines : 60 millions.

30 % sur l'impôt général sur le revenu : 600 millions.

30 % sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et la taxe de transmission : 1.180 millions.

Total : 3.000 millions.

Dépenses : Sur les bénéfices industriels et commerciaux : 50 millions. Sur la contribution foncière : 80 millions. Total 130 millions. Soit trois milliards de francs.

la séance au Palais-Bourbon
Paris, 2 décembre. — Un monde fou comme bien l'on pense, pour cette prise de contact du huitième cabinet Briand avec la Chambre.

Dans les couloirs, la grosse fièvre avec divagation.

La situation du nouveau ministère est vue sous des couleurs sombres. Le ton des paroles est des plus pessimistes. On parle de difficultés inattendues, d'un incident qui serait suivi de la proposition de l'adoption de M. Raoul Péret, aurait été victime de la part des radicaux-socialistes. On va jusqu'à dire que ce pourrait être grave.

(Voir la suite en page 2)

UN HÉROS DE L'AIR

La France commémore aujourd'hui le souvenir de Roland Garros

Paris, 2 décembre. — C'est demain, à 10 heures 30 qu'aura lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire du grand aviateur Roland Garros. Cette manifestation se déroulera sous la présidence de M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique, sur le terre-plein de l'avenue des Champs-Élysées (en face l'avenue Alexandre III) où sera exposé le monument juste et bel hommage que rend l'Aéro-Club de France à l'un de ses meilleurs agents de propagande dans un temps où le public n'était pas encore acquis à la cause du plus lourd que l'air.

Le Comité de Patronage comprend de nombreuses personnalités du monde politique et aéronautique ; il est présidé par M. Gaston Doumergue, président de la République. Le Comité exécutif est composé de MM. E. Flandin, président de l'Aéro-Club de France ; G. Lescaud, E. Forestier, Gabriel Astruc et Albert Aho.

Après avoir été exposé à Paris, sur le désir du gouvernement français et de la ville de Paris, par les soins de l'Aéro-Club de France, le monument de Roland Garros commandé au statuaire Etienne Forestier, sera transporté à Saint-Denis-de-la-Réunion, où il sera érigé définitivement.

Après avoir obtenu le diplôme des hautes études commerciales, Garros commence son droit. Il interrompit attiré par les expériences des frères Wright, il abandonna l'automobilisme, sa première passion et s'otira une « Demaiselle Santos-Dumont » qui commença à vingt ans, une existence qui fut un journalier dès à la mort, il s'embarqua avec son fragile appareil pour l'Amérique du Nord, il prit part au meeting de Belmont-Park, où il accompli l'extraordinaire exploit. Les Américains le surnommèrent « Le Flâneur de la Mort ».

En rentrant en France, il prit part au grand raid Paris-Madrid, puis à ceux de Paris-Rome, le circuit européen. La gloire lui sourit sa santé altérée qui lui permettait de voler à l'arrière. Nouvelle série de batailles en plein ciel jusqu'au dernier combat où il succomba, seul contre cinq, encerclé par la mitraille ennemi, au-dessus du village de Saint-Moré, à la veille de ses 36 ans, et quelques jours avant l'armistice.

Le décès de Garros, la chasse ardente et son noble souci de tester la France du tir à travers l'hélice. Puis c'est la captivité, l'évasion avec Marchal, le volontaire retour au front malgré sa santé altérée qui lui permettait de voler à l'arrière. Nouvelle série de batailles en plein ciel jusqu'au dernier combat où il succomba, seul contre cinq, encerclé par la mitraille ennemi, au-dessus du village de Saint-Moré, à la veille de ses 36 ans, et quelques jours avant l'armistice.

Puis c'est la guerre, la chasse ardente et son noble souci de tester la France du tir à travers l'hélice. Puis c'est la captivité, l'évasion avec Marchal, le volontaire retour au front malgré sa santé altérée qui lui permettait de voler à l'arrière. Nouvelle série de batailles en plein ciel jusqu'au dernier combat où il succomba, seul contre cinq, encerclé par la mitraille ennemi, au-dessus du village de Saint-Moré, à la veille de ses 36 ans, et quelques jours avant l'armistice.

TOMBE D'UN MANÈGE
Paris, 2 décembre. — M. Doty, 40 ans, employé de commerce, 76, avenue de Fontainebleau, à Bicêtre, est tombé d'un manège en marche à la fête de la place d'Italie. Le crâne fracturé, il a été transporté à l'hôpital de la Pitié. Son état est désespéré.

LES ACCIDENTS D'AUTOS
Paris, 2 décembre. — A 10 heures du soir, boulevard Orsano, l'auto de M. Promenon, a renversé un garçonnet, Pierre Lhomme, 13 ans, habitant 122, avenue de Saint-Ouen, chez ses parents. Le jeune homme, le crâne fracturé, a été transporté à l'hôpital Lariboisière.

Paris, 2 décembre. — Roule d'Orléans, à Arcueil-Cachan, deux autos sont entrées en collision. Leurs occupants, MM. Belet, Dhry, Debènes et Chabric ont été sérieusement blessés.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

LE « Leviathan » bat son propre record
New-York, 2 décembre. — Le *Leviathan*, qui arriva à New-York la nuit dernière, battit son propre record, en franchissant l'Atlantique. L'énorme équipage mit cinq jours, six heures et 26 minutes pour poursuivre ce trajet. Sa vitesse moyenne fut de 24-25 nœuds à l'heure. C'est la première fois qu'on effectue un pareil trajet entre New-York et Cherbourg.

En 1924, le *Mauritania*, parti de Cherbourg à destination d'Ambrose Light, mit 5 jours, 3 heures et 20 minutes.

Le 22 juin 1923, dans une épreuve le long de l'Atlantique, le *Leviathan* poursuivit 23.04 nœuds à l'heure. Il fut considéré après cette performance comme le plus grand et le plus rapide bateau en circulation.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

POIGNARDE PAR UN SIDI
Saint-Etienne, 2 décembre. — En regardant cette nuit son domicile 6, rue du Mont-Dore, le mineur Ali Rabat, 21 ans, fut assailli, place du Peuple, par un Kabyle, Mohamed Ben Carbi, qui lui chercha querelle et lui planta son stylet dans le sein gauche.

Le moineau fut ensuite la fuite. Le blessé voulut regarder son domicile mais il s'éffondra sur la chaussée devant sa porte, il a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

«Tiens en v'là pour ton grade»
dit le bandit

Et il éventre le concierge

Paris, 2 décembre. — Avec un groupe d'amis, M. Georges Bonneau, 28 ans, concierge, 28, rue Borthe, remontait à 3 heures ce matin, la rue des Martyrs, à l'angle du boulevard Rochechouart. Le groupe dont il était le chef, se fit de querelle avec une bande de « pollaks » de trois hommes et deux femmes et bientôt, frappé de plusieurs coups de couteau au ventre, le concierge s'affaissa sur le trottoir, pendant que le groupe d'étrangers fuyait en taxi.

M. Bonneau a été transporté à l'hôpital Lariboisière. Son état est désespéré.

Le commissaire de police du quartier Clignancourt s'est rendu dans la matinée à l'hôpital Lariboisière où il a interrogé Georges Bonneau, le concierge qui la nuit dernière fut attaqué et éventré rue des Martyrs.

Bonneau, dont l'intestin est perforé est toujours dans un état désespéré. Il n'a pu donner au magistrat qu'un signalement très vague de son agresseur, un homme jeune, grand et très brun. Ce dernier, en portant les coups de couteau au concierge, avait prononcé ces paroles :

«Tiens, en voilà pour ton grade...»
Les témoins de l'agression ont été entendus cet après-midi.

Après la bagarre
Paris, 2 décembre. — Au cours d'une bagarre entre agents et cambrioleurs, dimanche soir boulevard Lannes, un des malfaiteurs, Pallady Kornéï, blessé par l'agent Hubert, en état de légitime défense, se suicida.

Un autre, Volkodach, fut arrêté. Il a été interrogé aujourd'hui par M. Gorse, juge d'instruction. Il reconnaît les faits, mais il nie avoir tiré sur le taxi qui avait pris place devant l'hubert.

Le docteur Paul a été commis pour autopsier le cadavre de Kornéï.

Il avait acheté des bijoux volés
Paris, 2 décembre. — Aujourd'hui comparait devant la Chambre des appels correctionnels, assisté de M^e Campinchi, le bijoutier Kulner, cousin du fameux Meissner auquel il avait acheté deux bracelets en platine et diamant pour le prix de 17.000 francs alors que la valeur n'en était que inférieure à 6.000 ; ces bijoux provenaient du vol commis au préjudice de la baronne de Tessoncourt.

Le marché avait été conclu et réalisé dans un taxi. La prévention et le jugement de condamnation relatèrent cette circonstance comme étant de nature à établir à elle seule la mauvaise foi de Kulner. Le jugement a réglé en outre que Meissner, auquel il avait acheté des bijoux, n'avait pas porté à l'hôpital de la Pitié. Son état est désespéré.

La peine prononcée avait été de dix mois de prison. Après plaidoirie de M^e Campinchi, la Cour octroya un supplément d'information. D'autre part, M. Auco, bijoutier expert, a été désigné pour apprécier

Les projets de M. Loucheur devant le Parlement

(Suite de la page 1)

On fait le pointage des voix sur les projets Loucheur et on déclare ceux-ci fort mal en point.

A 16 heures, M. Herriot prend place au fauteuil de la présidence.

Le bruit avait couru que le train de Boulogne avait du retard et que M. Briand ne pourrait être en séance à l'heure fixée. Il n'en est rien. On assure que le président du Conseil est là.

En tout cas l'hémicycle se remplit rapidement et s'installe.

A 16 h. 15, une salve d'applaudissements au centre gauche : M. Briand vient s'asseoir à son banc, accompagné de M. Loucheur et de quelques autres ministres et sous-secrétaires d'Etat : MM. Daniel Vincent, Chaumeton, Daniélou, Jourdain, Dardadieu et Ossola.

La séance est aussitôt ouverte et le président du Conseil monte à la tribune pour y lire sa déclaration ministérielle.

On l'écoute dans un grand silence d'un bout à l'autre, cependant une ovation très chaude au centre et à gauche est faite à M. Briand quand il évoque la politique de paix mondiale dont les accords de Locarno marquent la consécration.

D'autres applaudissements soulignent sur les mêmes bancs, le passage relatif au retour au scrutin d'arrondissement. Mais les socialistes demeurent très réservés jusque-là, se répandant en ricanements et en railleries.

Le président du Conseil se résume brièvement ces applaudissements du centre gauche et d'une partie des radicaux-socialistes. Le reste de l'assemblée est froid à glace.

Le président donne alors connaissance des demandes d'interpellations qui lui sont parvenues.

M. Briand se lève alors.

Le gouvernement, dit-il, voudrait, ainsi qu'il est d'usage, se mettre à la disposition de la Chambre pour discuter au moins les interpellations sur la politique générale.

M. Richard, membre du groupe socialiste, veut bien au contraire s'incliner, mais ajoute que, s'il fait confiance, c'est uniquement parce qu'il ne voit pas que la France manque à ses engagements du 8 décembre.

M. Bium à son tour prend la parole.

Le groupe socialiste, dit-il, accepte la proposition proposée par le Gouvernement. Les projets financiers en question étant déjà à demi divulgués, la discussion ne saurait en être retardée.

M. Loucheur et ses projets

M. Loucheur gagne alors la tribune et dépose sur le bureau le projet de loi qui autorise le gouvernement, d'une part, à conclure avec la Banque de France, une convention élevant à 6 milliards, le total des avances à l'Etat et de 7.500 millions, la limite légale d'émission des billets et d'autre part, à résorber par les revenus des impôts ces 6 milliards d'inflation nouvelle.

Sur cet avis s'ouvre la discussion générale.

La vie chère

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

Le premier orateur inscrit, M. Duteuil, argumente sur la répercussion que ces nouveaux impôts auront sur le prix de la vie.

C'est le consommateur, dit-il, que l'incidence va charger de tout le poids de ces majorations.

réorption la plus rapide possible de cette nouvelle inflation de 7 milliards et demi.

Contrairement à ce qui a été dit, la commission n'a pas eu à se prononcer sur la disjonction de ces articles. Cette question n'a pas été en effet posée, à la suite de l'intervention de M. Lamoureux, qui a insisté sur la nécessité de ces mesures.

La commission des finances a adopté les articles 1, 2 et 3 sans modifications. Il y a lieu cependant de noter qu'à l'article 2, elle a ajouté un relèvement de l'impôt sur la culture agricole et les traitements et salaires.

Au palais du Luxembourg

Paris, 2 décembre. — La séance est ouverte à 16 h. 10, sous la présidence de M. de Sévres.

Seul M. René Renoult est au banc du gouvernement.

Aussitôt la séance ouverte, le président donne la parole au garde des Sceaux qui donne lecture de la déclaration ministérielle.

Le passage concernant le pacte de Locarno est applaudi. Quand il est question de revenir au scrutin d'arrondissement, les bravos sont presque unanimes.

Sur le rapport de M. Gorju, le Sénat valide l'élection de M. Victor Judet, dans le département de la Creuse.

Le président fait connaître les demandes d'interpellations. La date de la discussion de ces interpellations sera fixée lorsque le président du Conseil sera présent.

Au nom du gouvernement, le garde des Sceaux demande au Sénat de bien vouloir tenir aujourd'hui même une autre séance pour recevoir le projet financier, auquel le gouvernement attache une grande importance.

Le Sénat consulté, décide de se réunir demain 3 décembre à 14 heures. La séance est levée à 16 h. 45.

SCHRAECK BAT CAILLAUX

Paris, 2 décembre. — Le groupe de la gauche démocratique du Sénat a désigné M. Schraeck par 33 voix contre 32 à M. Caillaux pour succéder à la commission des finances à M. René Renoult, devenu garde des Sceaux.

La guerre du Rif

Fez, 2 décembre. — Groupement de Fez. — Plusieurs dissidents ont été tués dans une embuscade tendue par des gnomiers, dans le secteur est de Zitouna. Notre artillerie a écarté des tirailleurs dans la région d'El-Keivyss à l'est d'Issoual et a dispersé les dissidents vers Bou-Radouya, devant le poste d'Astar ainsi que dans la vallée de l'oued Sabala et de l'oued Talmra.

Groupement de Taza. — Le calme règne maintenant sur nos positions. L'aviation a bombardé Bourba, à l'est de Souk-El-Thine et aurait causé de fortes pertes à l'ennemi. D'importantes fractions Beni Mestara, de Rioux et de Hayana dissidents seraient disposés à entrer en pourparlers avec nous.

Le bruit court dans la zone soumise que les Espagnols auraient réalisé une sérieuse avance au sud d'Adjir.

La guerre des Druzes

On ne sait pas encore si les Druzes ont été obligés de bombarder Damas ?

London, 2 décembre. — On mande de Beyrouth que les autorités militaires françaises ont informé les consuls résidant à Damas qu'il serait peut-être nécessaire de bombarder certains quartiers de la ville, si des bandes rebelles s'y établissent.

En cas de danger, trois obus à blanc seront tirés comme signal.

Cette information est confirmée par un télégramme du correspondant de l'Evening News à Beyrouth.

Paris, 2 décembre. — Le Conseil directeur du Liban adresse au général Dupont, aux officiers et aux soldats français, l'expression de son admiration et de toute sa reconnaissance pour la bravoure et l'abnégation avec lesquelles ils protègent le territoire libanais contre l'invasion des bandes étrangères.

En route pour Shangai

London, 2 décembre. — On mande de Manille que trois contre-torpilleurs américains sont partis pour Shangai.

Ils l'avaient pris pour un espion

Paris, 2 décembre. — Le 2 décembre 1914, à Reims, des soldats français à la recherche d'un espion, faisaient irruption dans le domicile de Mme Pétry, de nationalité luxembourgeoise.

Jean Pétry pris de frayeur, tenta de fuir. Les soldats firent feu sur lui croyant qu'il avait été pris pour un espion.

Après avoir été blessé à la tête, Mme Pétry fut conduite à l'hôpital où elle mourut peu de temps après.

Le premier révolté irlandais

New-York, 2 décembre. — M. Thomas Gallagher, médecin à Brooklyn, après avoir été élu à titre politique, est mort à New-York dans une maison de santé.

C'est en 1873 qu'il fut naturalisé citoyen américain.

En 1883, il fut condamné à la prison, avec d'autres Irlandais pour avoir tenté de faire sauter à la dynamite le palais du Parlement britannique.

Les présidents Cleveland et Harrison s'efforcèrent de démontrer que son dessein échoua et c'est à cette faveur qu'il recouvra sa liberté en 1896.

Le "Duce" travaille

London, 2 décembre. — A des journalistes qui l'interrogeaient sur les véritables raisons pour lesquelles M. Mussolini n'était pas venu à Londres et si ce n'est pas par peur d'une manifestation hostile des travaillistes anglais, M. Sciojola répondit seulement :

« N'oubliez pas que M. Mussolini fait actuellement le travail de cinq départements ministériels ».

M. MUSSOLINI TROUVE DE L'ARGENT

Rome, 2 décembre. — On annonce que la souscription ouverte pour couvrir le paiement de la première annuité de l'emprunt italien envers les Etats-Unis, a atteint aujourd'hui la somme de 100 millions de lire.

Paris, 2 décembre. — Au moment de la reprise à 21 heures, les galeries et les tribunes de la salle sont aussi remplies que le balcon et les galeries d'un théâtre, par une foule avide d'un spectacle pour lequel elle paie depuis deux heures.

Aussitôt que l'annonce est faite quand M. Herriot annonce que la commission des Finances n'a pas achevé encore ses délibérations et qu'elle demande que la reprise de la séance soit différée d'une heure.

— Si tôt dit, l'hémicycle se vide.

A 22 heures, on rentre. Il n'y a plus un coin à donner dans les tribunes du public, dont on s'est arraché les entrées. Il a fallu refuser du monde et du meilleur. La femme d'un ministre s'est vue opposer l'impitoyable formule :

C'est archi-plein.

De longtempis non plus on n'avait vu tant de gens dans les Pas-Perdus et entre 21 et 22 heures, c'était une vraie foire. Quand aux travées, elles regorgent jusqu'au débordement.

Au banc du gouvernement on voit MM. Briand, Loucheur, Painlevé, Leygues, René Renoult, Chaumeton, Levassour et Dardadieu.

Mais les minutes passent. M. Herriot tarde à donner son coup de sonnette.

Qu'y a-t-il encore ? On s'impatiente. Le rapporteur général n'a pas achevé sa rédaction.

— A demain, crient plusieurs députés qui en ont déjà assez.

A 22 h. 20, on attend toujours. L'impatiences devient nerveuse.

M. Herriot déclare par ses gestes qu'il n'y peut mais...

— A demain, à demain, reprend-on de plus belle.

Mais voici que M. Balanant a remarqué que la travée socialiste est à peu près déserte.

— Est-ce pour eux que nous attendons, ironise-t-il. Nous pouvons commencer sans eux. On vient de m'en parler, intervient alors M. Herriot, que le rapporteur général est entré de faire dactylographier son rapport. Je propose donc...

M. Bire. — Le renvoi à demain (rires). M. Herriot. — Une nouvelle suspension.

L'opposition le prend fort mal, crie, ricane, tempête et agite les pupilles. Mais le président a déjà quitté son fauteuil.

A 22 h. 40 la séance est reprise. M. Lamoureux à la parole.

Il rappelle qu'il y a quelques jours à peine, quand la Chambre fut invitée à voter une nouvelle loi d'inflation de 1.500 millions, il avait indiqué qu'elle serait insupportable à bref délai. Et de fait, ces 1.500 millions sont déjà épuisés. Il reste cependant pour le gouvernement à faire face à environ 5 milliards, tant pour l'échéance du 8 décembre, que pour la dépense de la Trésorerie à prévoir d'ici à mars. De là, la demande de 6 milliards qui est faite aujourd'hui.

D'autre part, tandis que le plafond des avances est élevé de cette somme, celui de la limite d'émission des billets est porté de 5 à 12 milliards et demi afin de laisser une marge de 1.500 millions aux besoins du commerce et de l'industrie. La Commission donne son avis favorable à cette inflation jugée indispensable ainsi qu'à ces relèvements d'impôts proposés par le Gouvernement.

ELLE SE BORNE A AJOUTER UNE MAJORATION DE L'IMPOT CEDULAIRE SUR LES TRAITEMENTS ET DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES AGRICOLES.

Sur cet avis s'ouvre la discussion générale.

Portrait flâtté de M. Loucheur

Puis on entend M. Castagnet, membre de l'Union Démocratique.

L'opinion, assure, a été dupée. Elle attendait autre chose que ce projet est d'un caractère financier. L'homme que vous avez choisi, M. le président du Conseil, ne paraît pas avoir de directives bien précises. Il s'est prononcé contre l'inflation. Le voici aujourd'hui partisan d'une inflation.

M. Loucheur. — Jamais.

M. Castagnet. — Pour un homme qui, si longtemps, a brigué ce poste... interruptions prolongées à gauche.

Mais une autre déception : Pour l'opinion publique M. Loucheur personnifie un monde des affaires spécial et qui pose ses problèmes dans les finances publiques, et non pas à gauche, dans les finances privées, et ce n'est pas sans raison.

M. Loucheur. — Je ne suis pas un homme de finance, mais je suis un homme de devoir.

M. Castagnet. — Vous n'avez pas de programme ?

M. Loucheur. — J'ai un programme, c'est de défendre les intérêts de la France.

M. Castagnet. — Vous n'avez pas de programme ?

M. Loucheur. — J'ai un programme, c'est de défendre les intérêts de la France.

M. Castagnet. — Vous n'avez pas de programme ?

M. Loucheur. — J'ai un programme, c'est de défendre les intérêts de la France.

M. Castagnet. — Vous n'avez pas de programme ?

M. Loucheur. — J'ai un programme, c'est de défendre les intérêts de la France.

M. Castagnet. — Vous n'avez pas de programme ?

M. Loucheur. — J'ai un programme, c'est de défendre les intérêts de la France.

M. Castagnet. — Vous n'avez pas de programme ?

M. Loucheur. — J'ai un programme, c'est de défendre les intérêts de la France.

L'INFLATION GAGEE

L'Action Française (Ch. Maurras) :

M. Loucheur a tout accepté, même un conseil de financiers ou de courtiers, pour se procurer les milliards des Finances.

Il a répété les mots trois fois comme dans la Cabale, pour qu'ils aient bien tout leur pouvoir magique.

La popularité de M. Loucheur en France est devenue grande.

Elle ne manquera pas de s'accroître par la perception de tous ces « sacres impôts ».

Je comprends que M. le ministre des finances se tienne les côtes et se dilate la rate. La perspective est désolante.

Visiblement, M. Loucheur appartient à cette espèce privilégiée des fossyeurs « rigolos ».

S'il était chargé de mettre en scène l'acte du Cid, il dirait : « M. le roi, j'irai appeler Groc et il jouera au bilboquet avec le crâne de ce « poor Yorick » ! »

Aussi, à la seule pensée d'ensevelir dans ses caisses les revenus et le capital du contribuable français, il est chez vous voisins, à Paris.

Quand on est mort c'est pour longtemps, mais quand on est drôle c'est pour toujours.

La prochaine guerre, M. Loucheur nous fera découvrir des obus à gaz hilarants pour faire croire les soldats tout de même que les contribuables.

En attendant, ce qui me préoccupe, c'est la façon dont M. Loucheur regarde mes poches, vos poches, nos poches.

Il ne nous a rien dit dans son interview, l'argent, il le prendra dans votre poche, cher confrère, « dans les poches de votre voisin, les grandes, les petites... » (s'is).

Alors ! Il n'y a qu'un seul pas à faire, il les connaît toutes, les poches, il les énumère toutes, toutes excepté la sienne.

L'EXEMPLE ITALIEN

La Victoire (Lichtenberger) :

Je ne sais rien de plus honorable pour l'Italie et de plus significatif pour le bon sens universel que les résultats de la contribution nationale instituée en France au profit de participer à la première annuité payée par leur pays aux Etats-Unis.

S'il l'Etat signait, M. Volpi, le ministre des finances italien, remettrait à M. Mellon un chèque de cinq millions de dollars, montant de cette annuité.

Le lendemain même, plusieurs journaux italiens lanceraient l'idée que le public fut convié à alléger volontairement la charge nouvelle assumée de ce fait par l'Etat. M. Mussolini, au cours d'une séance de la Chambre, félicita énergiquement ses compatriotes de leur initiative et déclara que pour le 31 décembre l'Etat devrait avoir recouvert un million de dollars.

La souscription s'ouvrit au milieu d'un enthousiasme unanime. Depuis les grands établissements financiers jusqu'aux modestes particuliers, tout le monde y alla de son obole, selon ses ressources. On ne connaît pas encore la totalité des encaissements. On sait déjà qu'il y a eu plus de 10 millions de dollars. Le peuple italien a plus que quintuplé l'offrande escomptée par son chef. Il a volontairement assumé tout le fardeau de la première annuité. Magnifique exemple.

De quelle façon cela s'est-il fait ? On retourne cette affaire de l'impôt sur le revenu à la date de 1924, date de catastrophe, où l'Etat avait émis un emprunt de 10 milliards de francs.

On se rappelle qu'à ce moment-là, l'Etat était dans une situation financière désastreuse. Les recettes étaient inférieures aux dépenses. Le budget était en déficit.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

L'Eclair qui réussit l'interview à merveille. Il nous a rapporté sa récente conversation avec notre Grand-Désargentier, qui vaut son pesant de Loucheur-or.

M. Loucheur « rit aux éclats » à la pensée de nous les expliquer par de « sacres impôts ».

Il a répété les mots trois fois comme dans la Cabale, pour qu'ils aient bien tout leur pouvoir magique.

La popularité de M. Loucheur en France est devenue grande.

Elle ne manquera pas de s'accroître par la perception de tous ces « sacres impôts ».

Je comprends que M. le ministre des finances se tienne les côtes et se dilate la rate. La perspective est désolante.

Visiblement, M. Loucheur appartient à cette espèce privilégiée des fossyeurs « rigolos ».

S'il était chargé de mettre en scène l'acte du Cid, il dirait : « M. le roi, j'irai appeler Groc et il jouera au bilboquet avec le crâne de ce « poor Yorick » ! »

Aussi, à la seule pensée d'ensevelir dans ses caisses les revenus et le capital du contribuable français, il est chez vous voisins, à Paris.

Quand on est mort c'est pour longtemps, mais quand on est drôle c'est pour toujours.

La prochaine guerre, M. Loucheur nous fera découvrir des obus à gaz hilarants pour faire croire les soldats tout de même que les contribuables.

En attendant, ce qui me préoccupe, c'est la façon dont M. Loucheur regarde mes poches, vos poches, nos poches.

Il ne nous a rien dit dans son interview, l'argent, il le prendra dans votre poche, cher confrère, « dans les poches de votre voisin, les grandes, les petites... » (s'is).

Alors ! Il n'y a qu'un seul pas à faire, il les connaît toutes, les poches, il les énumère toutes, toutes excepté la sienne.

L'EXEMPLE ITALIEN

La Victoire (Lichtenberger) :

Je ne sais rien de plus honorable pour l'Italie et de plus significatif pour le bon sens universel que les résultats de la contribution nationale instituée en France au profit de participer à la première annuité payée par leur pays aux Etats-Unis.

S'il l'Etat signait, M. Volpi, le ministre des finances italien, remettrait à M. Mellon un chèque de cinq millions de dollars, montant de cette annuité.

Le lendemain même, plusieurs journaux italiens lanceraient l'idée que le public fut convié à alléger volontairement la charge nouvelle assumée de ce fait par l'Etat. M. Mussolini, au cours d'une séance de la Chambre, félicita énergiquement ses compatriotes de leur initiative et déclara que pour le 31 décembre l'Etat devrait avoir recouvert un million de dollars.

La souscription s'ouvrit au milieu d'un enthousiasme unanime. Depuis les grands établissements financiers jusqu'aux modestes particuliers, tout le monde y alla de son obole, selon ses ressources. On ne connaît pas encore la totalité des encaissements. On sait déjà qu'il y a eu plus de 10 millions de dollars. Le peuple italien a plus que quintuplé l'offrande escomptée par son chef. Il a volontairement assumé tout le fardeau de la première annuité. Magnifique exemple.

De quelle façon cela s'est-il fait ? On retourne cette affaire de l'impôt sur le revenu à la date de 1924, date de catastrophe, où l'Etat avait émis un emprunt de 10 milliards de francs.

On se rappelle qu'à ce moment-là, l'Etat était dans une situation financière désastreuse. Les recettes étaient inférieures aux dépenses. Le budget était en déficit.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

Le 2 décembre 1925, l'Etat a émis un emprunt de 10 milliards de francs.

ALLIER

CHER

NIÈVRE

MOULINS

Les primes à la natalité

Voici le règlement pris par la ville de Moulins au sujet de l'attribution des primes à la natalité :

Art. 1. - Il est créé, dans la commune de Moulins, à partir du 1^{er} janvier 1925, par effet rétroactif, des primes à la natalité de chaque enfant de nationalité française, au-delà du troisième.

Art. 2. - Ces primes sont accordées aux mères de famille d'enfants légitimes ou légitimés, domiciliés dans la commune de Moulins, ou qui, sans y être domiciliés y résident depuis un an et qui ont eu au moins trois enfants vivants, âgés de moins de seize ans, lorsqu'il leur en naît un nouveau.

Art. 3. - Elles sont fixées à 200 francs. Elles sont payées en deux fractions égales. La première est acquise au huitième jour qui suit la naissance pour être versée sur la production d'un bulletin de naissance et d'un certificat de vie délivrés par le maire. La deuxième est acquise dès que l'enfant a atteint l'âge d'un an pour être versée dans les mêmes conditions que la première.

Art. 4. - Les paiements sont valablement effectués entre les mains de la mère de l'enfant ou à défaut de celle-ci, de la personne qui a la charge de l'enfant, par le receveur municipal de la ville de Moulins. Les primes de natalité sont octroyées à toutes les familles quelle que soit leur situation, car il s'agit de primes nationales et non d'allocations d'assistance.

Art. 5. - Le présent règlement sera affiché dans le bureau des actes de l'Etat-Civil et lors de chaque déclaration de naissance. Les employés de la mairie devront appeler l'attention des déclarants sur cette affiche.

A LA PREFECTURE

M. Raoul Mireille, licencié en droit, chef de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne, est nommé chef de cabinet de M. Gondoin, préfet de l'Allier, en remplacement de M. Camille Seguela, nommé à Clermont-Ferrand.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Par suite d'une confusion de noms, M. Martin, professeur chargé de la direction des études de l'E.P.S., et l'Ecole pratique de M. Loris, a été désigné par erreur comme directeur de l'Ecole pratique en remplacement de M. Roussillon.

Un nouveau arrêté va intervenir pour déterminer dans les fonctions dont il s'agit, M. Saget, professeur au lycée, directeur de l'E.P.S.

Classe 1926. - Les conscrits de la classe 1926 sont priés de se réunir vendredi soir 4 décembre, à 8 h. 30, à l'hôtel de ville.

Le temps. - Hier temps nuageux, froid. Le thermomètre indiquait à 7 heures 29 ; à midi 11 ; à minuit 0 ; minima - 2 ; baromètre 764 mm.

Trouvailles. - Il a été trouvé : par Mlle Poulet, cours de Russie une manivelle d'automobile ; par Mme Louvain, aux Champs, un sac de cou en fourrure.

Garnison. - Le lieutenant de la Forest Divonne du 169 escadron d'autos-mitrailleuses, est désigné pour un tour de départ aux théâtres d'opérations extérieures.

MONTLUÇON

Accidents du travail. - Jules Lagrange, 83 ans, stagiaire à Saint-Jacques, entre grave fièvre-tarissine droite ; Aristide Rossi, 25 ans, fûtoir, plaie contuse au majeur droit ; Marcel Leblond, 36 ans, Dunlop, écrasement de la 2^e phalange des 3^e et 4^e doigts de la main gauche ; Henri Boyer, 44 ans, Dunlop, début de phlegmon à la main droite ; Florentin Moreau, 48 ans, Dunlop, entorse au genou droit.

Etat civil : Naissances. - Georges Bourgeois, et Pauline Fours.

Décès. - Marie Alanoire, 36 ans, rue des Grands-Prés ; Antoine Redon, 61 ans, à La Loue ; Ernest Serruys, 66 ans, Cité Daulier.

VILLEFRANCHE-D'ALLIER Etat civil : Publications de mariages. - Marcel Petitjean, étudiant en droit, à Saint-Genest, et Denise Thuélin, à Villefranche.

SAINT-PRIS Vol. - Une montre estimée 80 fr., a été volée à Mme Angèle S. int-André, surveillante à l'Asile du Vieux.

LOIRET

GOURTEMAUX

CONSEIL MUNICIPAL Le conseil municipal au cours de sa dernière réunion a nommé trois délégués pour la révision des listes électorales.

A établi les listes de propositions des répartiteurs et classificateurs pour 1926.

A approuvé les listes de propositions supplémentaires d'assistance avec mention, néant.

A dressé la liste primitive d'assistance médicale gratuite pour 1926.

A révisé le taux de l'allocation mensuelle accordée aux familles nombreuses pour la période quinquennale 1925-1930.

A porté le salaire annuel du garde champêtre de 75 à 975 fr. à partir du 1^{er} janvier 1926.

A élevé le salaire mensuel du cantonnier de 900 à 950 fr. à partir du 1^{er} décembre 1925.

A décidé de s'occuper activement de faire extraire des cailloux pour les réparations urgentes qui s'imposent à divers chemins de la commune.

Collecte à un mariage. - A l'issue du mariage Compin-Desmurs, une quête faite au profit du monument des morts a produit la somme de 34 fr. 60.

Etat civil : Naissances. - Gaston Compin et Olga Desmurs.

Mariage. - Gaston Compin et Olga Desmurs.

LA CELLE-SUR-LE-BIED CONSEIL MUNICIPAL Le conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

Fixe à 15 fr. le taux de l'allocation mensuelle pour les familles nombreuses.

Dresse la liste d'assistance médicale qui comprend douze noms et onze familles.

Demande la remise d'une journée de prestations sur les chemins ruraux.

Vote une augmentation de traitement au garde champêtre.

Décide de faire poser des plaques indicatives des arrêts facultatifs de l'autobus.

Etablit le programme des travaux à effectuer sur les chemins ruraux.

Etat civil : Publications de mariages. - Eugène Nolot et Lucienne Blauet ; Louis Chapuis, mécanicien à Evry-sur-Seine, et Irène Pngop.

VICHY

Le feu délaté dans une épicerie et l. t pour 20.000 fr. de dégâts

Vichy, 2 décembre (par télégramme). - Ce matin, à 8 heures, un incendie s'est déclaré dans un immeuble situé boulevard Carnot prolongé, et appartenant à M. Bayron, épicerie.

Les pompiers arrivèrent aussitôt avec l'auto-pompe et mirent immédiatement les lances en batterie. La toue étant complètement en flammes, le feu menaçait les immeubles voisins.

Après une heure d'efforts, les pompiers se rendirent maîtres du sinistre.

Les dégâts, qui s'élevaient à 20.000 francs, sont couverts par une assurance.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

La S. P. A. a décidé de créer une section à Vichy.

Les personnes qui désirent se faire inscrire, sont priées de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 4 novembre à 20 heures, chez M. Moutel, salle du « Bar International » aux Quatre-Cheminis.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE AGRICOLE DE VICHY

L'assemblée générale annuelle de la Société Agricole aura lieu dimanche prochain, 6 décembre, à 14 heures, à l'hôtel de ville de Vichy.

Voici l'ordre du jour de cette réunion : lecture et approbation du dernier procès-verbal ; dépôt de la correspondance ; admission de nouveaux membres ; conférence de M. Albert Ruge, docteur en sciences agricoles et maître conseil, lauréat de l'Académie des Sciences, Sujet traité : « L'Enseignement scientifique de l'Agriculture ». La question de l'azote ; rapport moral et financier ; élection des membres du bureau et des commissions pour 1926 ;

La conférence de M. Ruge est ouverte à tous les agriculteurs et horticulteurs de la région, qu'ils fassent partie ou non de la société MM. les sociétaires peuvent assister avec toutes personnes s'intéressant aux grandes questions agricoles.

Etat civil : Naissances. - Suzanne Lagrange rue de l'Imprimerie ; Henri Vignava, rue Bastour ; 26 ; Baptiste Bonamy, rue de la Gare, 12 ; Irène Desgourtes, rue du Marché ; Jacques Pourrat, rue Monbrun, 6

Publications de mariages. - Jean Lapolle, coiffeur, rue Fochier, 4 ; et Marie Pinfort, coiffeuse, rue d'Alsace ; Alfred Glanis, marchand forain à Beausjour ; et Marie Deme, marchand forain à Beausjour ; Joseph Buisson, téléphoniste à Paris et Lucia Berland, employée de commerce à Paris ; Marcel James, cloumancier zingueur, rue Lurgel, et Marie-Louise Dumary, couturière à Bellevue-sur-Allier ; Maciel Sirix, mécanicien, rue Monbrun, 4 ; et Germaine Ricard, couturière à Cusset.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Décès. - François Pélissier 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ; Clotilde Jolin, 57 ans, hôtelière, veuve de Emile Ramille, rue d'Allier ; Jean Suchais, 72 ans, employé à la Cie Fernière, rue Pasteur, 33 ; Joseph Renard, 77 ans, rue Bardiaux, 8.

Mariages. - Albert Luchet, 24 ans, électricien, rue de Provence ; et Marie Mestralou, 19 ans, à Lavofine ; Charles Dupont, 29 ans, mécanicien à Cusset, et Marie-Louise Grand, 20 ans, couturière, boulevard Denière, 198 ; Antoine Soulier, 23 ans, districteur rue Pastour, 14 ; Léonie Dumont, 19 ans, s. P., boulevard Denière, 48 ; André Echauffard, 24 ans, électricien, rue Beauparant, 3 ; et Marie Coite, 20 ans, rue de Madrid, 4 ; François Pélissier, 73 ans, représentant un orfèvre, rue d'Orléans, 4 ; Gabriel Besset, 17 ans, employé au P.-L.-M., gare de Vichy ; Jean Redon, 83 ans, cultivateur à Bellevue-sur-Allier ; Antoine Chavanne, 78 ans, artisan-musicien, rue Marchal-Violle, 52 ; Marie Rougeton, 28 ans, épouse de Jean Baptiste Avignon, à Bellevue-sur-Allier ;

Des malfaiteurs dérobent une somme de 53 000 francs à un cultivateur

Marcilly-les-Buxy, 2 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Un vol de 53 000 francs a été commis au domicile de M. Jean-Marie Forest, 54 ans, cultivateur au hameau des Baudets. Cette somme était déposée en bons de la Défense Nationale et par une reconnaissance de 7 000 francs, le tout contenu dans un portefeuille placé dans le tiroir d'une armoire.

Au Conseil général

Le conseil général était convoqué en séance extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur l'installation d'un réseau d'autobus en remplacement de l'établissement projeté du deuxième réseau de chemin de fer, et sur l'installation d'un sanatorium interdépartemental pour femmes à Yzeure (Allier).

À 10 heures du matin, la séance fut ouverte par M. Richard, sénateur, président assisté des vice-présidents et secrétaires.

Après le début de la séance et le prononcé de l'éloge funèbre de M. Gaillet, récemment décédé et adressé des condoléances à sa famille, puis donné lecture de l'ordre du jour de cette réunion extraordinaire.

La séance publique a été ensuite levée pour être renvoyée à 14 heures, et les commissions des travaux publics et des finances se sont réunies pour examiner des projets dont le conseil général était saisi.

La séance publique a été reprise à 14 heures, sous la présidence de M. Richard. Au début de la séance, M. Richard a fait connaître que les commissions des chemins de fer et des finances n'avaient pas encore terminé leurs travaux.

M. Maupou, député rapporteur de la commission des chemins de fer, fait connaître que cette commission s'est prononcée en faveur de l'établissement de services d'autobus sur le parcours des lignes projetées du deuxième réseau et de quelques lignes nouvelles, savoir :

Autun-Saint-Léger ; Saint-Léger-Chalon ; Cormatin-Toury ; Montceau-Troulon ; Mornans-Frangy ; Louhans-Flacey (et plus tard Beaufort, si le Jura consent à subventionner ce dernier parcours) ; Autun-Chissey (en remplacement du concessionnaire actuel) et Sommant-Autun, deux fois par semaine, ainsi que les jours de foire à Autun ; Autun-Saint-Prix-Étang ; Pierre et Bellevaux, et enfin Macon-Matour.

Le rapport prévoit également un service Tourmay-Plottes, Chardonnay-Luzny (liaison avec le taot Macon-Flourville à cette gare), et enfin la ligne Cormatin-Chalon ne suivant pas le tracé primitif du taot. Elle ferait un crochet par Sennecey-le-Grand.

Les contingents à verser par les communes desservies sont en principe ceux qu'elles versent depuis plusieurs années pour le deuxième réseau de chemins de fer. Elles seront invitées à donner à ceux-ci la nouvelle affectation.

En conséquence, la commission des chemins de fer est d'avis de confier à la régie S. L. l'exploitation des lignes d'autobus à créer. La dépense serait au total de 2 millions.

À l'unanimité, l'établissement des lignes d'autobus est adopté.

Sur rapport de M. le docteur Siraud, le conseil approuve la création d'un sanatorium antituberculeux interdépartemental, pour femmes, à Yzeure (Allier) près Moulins, dans un ancien pensionnat entouré d'un parc de 11 hectares et d'un fermage de 10 hectares en exploitation.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Auguste LANEAU, 36 ans, manoeuvre, demeurant à Saint-Jean et Gabriel Ducat, 25 ans, machiniste, faubourg Saint-Jean, sont condamnés le premier comme récidiviste à 100 fr. d'amende et le deuxième à 50 francs d'amende pour pêche par mode prohibé.

Léopold GEVREY, 27 ans, machiniste, demeurant à Saint-Léger-du-Bois, 8 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende pour coups et blessures et bris de clôture, et 15 fr. d'amende pour bris d'objets mobiliers.

Douh Ben Mohamed ABDESSEMED, 29 ans, et Ben Mohamed LANERI, 41 ans, manoeuvres, demeurant au Creusot, sont condamnés le premier à 150 francs d'amende pour bris de clôture, et le second à 150 francs d'amende pour bris d'objets mobiliers.

Gustave PELON, 18 ans, domestique, demeurant à Charbonnat, 3 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende pour vol de poissons dans un étang.

Jean RAUX, 68 ans, maçon, demeurant Broye, 50 francs d'amende pour vol.

CHALON-SUR-SAONE Vente de chevaux. — Le 5 décembre, à 10 h., sur le champ de foire, il sera vendu deux chevaux réformés, provenant de la gendarmerie.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

CHALON-SUR-SAONE Déclarations de récolte. — 137 déclarants ; récolte de 1925 : 430 hectolitres ; stocks arborables, 730 hectolitres.

Avis mortuaires

Monsieur Pierre BESANCON, adjoint aux Ateliers de Vauzelles, décédé subitement en son domicile à Vauzelles, rue de l'Angele-Chatelle, 2, le 12 décembre 1925, dans sa 44^{ème} année.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 3 courant, à 11 heures, en l'église de Saint-Sulpice. On se réunira à la maison mortuaire à 10 h.

Monsieur Xavier-François BONDOUX, décédé accidentellement à Pannepot, le 1er décembre 1925, dans sa 88^{ème} année.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 4 courant à 10 heures, en l'église de Limanton sa paroisse.

De la part de Mme Bondoux, son épouse ; des familles Julienne, Chauvaux, Bondoux, Duchamp, Maître, Michot, Bréteuil, ses enfants, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et de toute la famille.

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Le trésor de maître Jude

Co maïn-la, comme maître Jude binaït la vigne qu'il avait achetée à la vente du père François, mort subitement d'une attaque, l'autre objet dur, et qui tintait. D'un geste prudent son vieux menton plissé, comme une fraise déséchée, par une toupe gourmande, le bonhomme mit au jour sa trouvaille : c'était une cafetière abominablement rouillée, et tout à fait hors d'usage, même pour un homme aussi économiste que l'était maître Jude.

« Ça ne vaut point qu'on la récuré, grommela le villageois. Mais, minute ! qu'est-ce qui lui chante de même dans le ventre ? »

Un nouveau coup de hoya déféça le récipient lamentable : ô miracle ! de son flanc ouvrit une coulée d'or fauve ruisseau sur le sol. Bégayant de stupéur, le paysan, l'une après l'autre, recueillit les pièces scintillantes au soleil. Ses doigts tremblaient les caressant dévotement au passage. Ils essayaient de les compter : cinquante, quatre-vingt, quatre-vingt-dix-sept... cent ! Il y avait cent louis !

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

LES CONTES DE "PARIS-CENTRE"

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

BOURSE DE PARIS

Table of market data for Bourse de Paris, including various indices and prices.

Table of market data for Banque à Terme.

Table of market data for Parquet Comptant.

Table of market data for Ville de Paris.

Table of market data for Chemins de Fer de Paris à Orléans et du Midi.

Table of market data for Sports d'Hiver aux Pyrénées.

Table of market data for Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains.

Table of market data for Paris à Luchon (Superbagnères).

Table of market data for Paris à Luchon (Superbagnères).

Table of market data for Paris à Luchon (Superbagnères).

Table of market data for Paris à Luchon (Superbagnères).

Table of market data for Paris à Luchon (Superbagnères).

Table of market data for Paris à Luchon (Superbagnères).

YONNE

JOIGNY

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Louis PASSEAUD, 35 ans, ancien employé de la compagnie P.-L.-M. à Paris, est prévenu de vol de colis à la gare de Laroche-Migennes.

Pour menaces et outrages à magistrat, Paul CHAZART, 54 ans, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, est condamné par défaut à 10 jours de prison et à 100 francs d'amende.

Fernand BURIN, 19 ans, manoeuvre à l'entreprise Piond, à Migennes, pour vol de vêtements. L. moi de prison avec sursis.

Edmond PENNET, 31 ans, manoeuvre au P.-L.-M., à Laroche, est poursuivi pour outrages à la pudeur. Il fera deux mois de prison et paiera 10 francs d'amende.

Dans les P. T. T. — Mlle Marie-Louise PASTRE et Lise VEIJOU, de Joigny, viennent d'être admises au concours de dames employées des P. T. T.

Orphéon de Sens. — Le 12 décembre prochain, l'orphéon de Sens donnera un bal de nuit dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Tonnerre Un grand bal à l'hôtel de ville. — Le 29 novembre, 20 h. 30, la société L'Amicale Mutuelle de Sens, dans le grand salon de l'hôtel de ville, a offert un grand bal dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville à ses membres honoraires et actifs, auxquels s'étaient joints bon nombre de jeunes couples ne faisant pas partie de la Société.

Arrestation d'un vagabond. — Jules GRANVINAIN, 32 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, a été arrêté par la gendarmerie de Joigny, pour vagabondage et défaut de carnet.

Arrestation d'un vagabond. — Les gendarmes ont arrêté et conduit à la prison de Joigny, l'algérien Ben Mohamed AÏD, 31 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, en état de vagabondage.

Arrestation d'un vagabond. — Les gendarmes ont arrêté et conduit à la prison de Joigny, l'algérien Ben Mohamed AÏD, 31 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, en état de vagabondage.

Services et Messes

Un service anniversaire aura lieu pour le repos de l'âme de Madame veuve MACHECOURT, née Claudine DEBY, le vendredi 4 décembre 1925 à 10 heures précises, en l'église de Nolay (Nièvre).

Remerciements

Mme veuve Béliot, ses enfants, petits-enfants et toute la famille, remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Jean ROBLOT ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

LE JARNET DU COMBATANT Jacques PERICARD

CORPS DE SOLDATS RETROUVES EN FORÊT D'APREMONT Au Bois d'Ally, en avant de la tranchée allemande, à 30 mètres de la route Marbotté-Saint-Nizier, Eugène Sarrazin, classe 1901, matricule 1295.

Le corps du soldat sur lequel avait été trouvée une alliance portant les initiales E. G.-M. P. et la date du 20 octobre 1914, est identifié. C'est le soldat Eugène Sarrazin, du 6^e R. I. disparu à La Londe, le 3 novembre 1914. Puisse le soldat sur le corps duquel on a retrouvé son quart avec son matricule et la première lettre de son nom, avoir bientôt les mêmes succès.

On peut s'adresser à M. l'abbé Marquet, curé de Mécin, par Sampigny (Meuse).

L'ensilage des fourrages

Né en France, l'ensilage des fourrages vient, peu à peu, à l'heure actuelle, à nos contrées. Pour obtenir de la paille ensilée, il faut que le foin soit coupé en petites herbes, qu'il soit soigneusement séché, et qu'il soit mélangé à de la paille de blé ou de seigle.

Les observations ont suivi l'exposé de M. Bréteuil. Pour obtenir de la paille ensilée, il faut que le foin soit coupé en petites herbes, qu'il soit soigneusement séché, et qu'il soit mélangé à de la paille de blé ou de seigle.

Les observations ont suivi l'exposé de M. Bréteuil. Pour obtenir de la paille ensilée, il faut que le foin soit coupé en petites herbes, qu'il soit soigneusement séché, et qu'il soit mélangé à de la paille de blé ou de seigle.

Les observations ont suivi l'exposé de M. Bréteuil. Pour obtenir de la paille ensilée, il faut que le foin soit coupé en petites herbes, qu'il soit soigneusement séché, et qu'il soit mélangé à de la paille de blé ou de seigle.

LES CONTES DE "PARIS-CENTRE"

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

LES CONTES DE "PARIS-CENTRE"

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

« Ciel ! fit la paysanne joignant ses mains nouées, quel est ce est ? »

LA FEMME ET L'ENFANT

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

Famille et félicité nouvelle ! L. Bréton, ancien ministre ; En montant la côte, La Mouché du Coche ; Crise financière et Natalité, Paul Guéroux ; Nos Enfants et la rue, F. Bécoulin ; Libres opinions, Le grand Paris, Victor Hantz ; La vie intellectuelle et morale ; Le Bilet de l'Onole ; Le Théâtre ; Le Cinéma ; Les Livres ; A travers Journaux et Revues ; Henriette Charasson ; Variétés ; A propos de ma soirée, Irène Le Doré ; L'Automobile et l'Hygiène publique, J. Chauvin, etc.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE -26-

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'anglais par Thé VARLET

(Suite)

Elle aperçut le sabre, le ramassa, et à la vue du sang, le laissa retomber en ouvrant les mains toutes grandes. — Ah ! s'écria-t-elle. Et puis, avec un réel courage, elle le reprit une seconde fois, et l'enfonça jusqu'à la garde dans la terre gelée.

« Je vais l'emporter pour le nettoyer à fond, dit-elle, en regardant à nouveau de tous côtés. — Il n'est peut-être pas mort, ajouta-t-elle. »

« Son cœur ne battait plus. Puis, me souvenant... — Pourquoi n'êtes-vous pas auprès de votre mari ? »

« En tous cas, il est dur à vous hésiter au sujet de sa femme ! Je découvris, comme si un voile se déchirait, avec quelle noblesse elle supportait ce cruel malheur, et quelle générosité elle opposait à mes reproches. »

« Rentrons. Il faut aller raconter ceci à Mylord, dis-je. — Lui ? je n'oserais jamais, s'écria-t-elle. — Vous verrez que c'est lui le moins ému de nous tous. — Et malgré cela, je n'oserais jamais. — Eh bien, dis-je, retournez auprès de Mr Henry. Je verrai Mylord. »

« Nous retournerions, moi portant les flambe

Du 5 au 12 Décembre
SOLDES DE FIN DE SAISON

Au Printemps

1, Place du Lycée, NEVERS

Semaine **MANTEAUX**
 des
Rabais Formidables

SOLDES DE FIN DE SAISON



Sur tous nos
Pardessus
 RABAIS de
30 à 40 %

AU

Bon Marché

39, Rue du Commerce, NEVERS
 TÉLÉPHONE 2-47

AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections

TARDIVON-BENDELL

- CLAMECY -

PÉPINIÈRES DE VIGNES ET D'ARBRES
 FRUITIERS, Brochure et
 Prix combiné franco sur demande. E. LEMERLE,
 LE LION D'OR, Nantes. Successeur à M. PAIN,
 Jardinier à Gnégnivy (Nièvre)

A VENDRE

Papier Journal Blanc

POUR ALIMENTATION

1 franc le kilo

Bureau du journal

Petit Outillage Mécanique

Aleoirs, forêts, filières, étaux, limes,
 néches, scies, tarauds, meules, marteaux,
 burins, instruments de précision,
 mandrins, clés, chignoles, boulonnerie,
 pointes, vis, etc.

Pour usines mécaniques, garages,
 charbons menuisiers, maréchaux, etc.

MACHINES-OUTILS

Machines à bois, scies à bûches et à table

Pétrins mécaniques

Monte-charge pour boulangers

Moulins, etc.

Huiles et graisses, Courroies, Poulies

Transmission

A. OUGEN

6 Rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre).
 Téléph. 34. - R. G. 60/4.051

Théo Varlet, dont Paris-Centre va publier
 aujourd'hui l'émouvante traduction du *Matre
 de Ballintrae* de Stevenson vient de donner
 aux éditions Nelson un excellent Kipling « *Sous
 les Drapeaux* »

TRÈS BELLE SITUATION SÉRIEUSE

Vous pouvez gagner facilement 3.000 francs par mois et plus en prenant exclusivité
 vente pour nouveaux produits indispensables aux agriculteurs. On mettra au courant de
 la vente. Il faut dépenser de 3 à 5.000 pour traiter. S'adresser RAB, Agence Havas,
 Nancy

POUR VOS ACHATS COUTELLERIE

Adressez-vous à la

Maison MATRAS-HEBRAL

M. SANNAJUST Successeur Fabricant

5 rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

Tous réparages, Plaque, Machine à hacher et lames Gillette et remise à neuf.
 Réparages spécial de tondeuses

Automobiles RENAULT

Représentants exclusifs pour les arrondissements de Nevers, Château-Chinon
 Cantons de La Guerche, La Charité, Frémery.

VINCENT Frères

Garagistes. 6 et 7, Rue Thiers - NEVERS

Nouveaux Prix avec Pneus Confort

6 HP. Torpédo, 4 places	17.450	10 HP. Conduite Intérieure 5 places	22.800
6 HP. Conduite Intérieure, 4 places	19.850	6 HP. commerciale, 200 kg	15.450
10 HP. Torpédo série	25.000	10 HP commerciale, 500 kg	21.800
10 HP. Torpédo Luxe	27.300	10 HP. châssis, charge 1.300 kg.	17.300

EN MAGASIN, LIVRABLES DE SUITE Téléphone 2-62.



Rien d'autre que la
Pastille Richelet

Cette véritable potion sèche vous permettra
 de vous soigner et de guérir sans cesser vos
 occupations : votre toux va se calmer, votre
 oppression disparaîtra ; la PASTILLE RICHELET
 vous rendra immédiatement l'appétit et le
 sommeil, et vous respirerez largement, à
 pleins poumons, l'air pur et vivifiant. Pour
 hâter la guérison, prenez, en outre, le soir,
 en vous couchant, deux cuillerées de PECTORAL
 RICHELET, à action renforcée, qui vous évitera
 à coup sûr toutes complications pulmonaires.

Toutes pharmacies : la Pastille Richelet, 2 fr. 95 la boîte ;
 le Pectoral Richelet, 7 fr. 50 la flacon. A défaut, écrire aux
 Laboratoires Richelet, 6, rue de Valenciennes, Boulogne (S.-P.).

LE SECRET DU CURE NIVERNAIS

Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes

RADICALEMENT GUERIS (Notice gratuite)

Dépôt gén. : ph. J. G. LAZORTHES, à NEVERS

RECHERCHONS dans région, propriétés,
 fermes, industries, com-
 mercials, procurons capitaux sur hyp. tant. Comité.
 BARBIER, 1, rue de la Pépinière, Paris (8^e).

L'OPTIQUE
 est une science

MYOPES et
 PRESBYTES

en vous adressant
 à un Spécialiste,
 vous aurez très
 jours satisfaction.

PAR
LUNETIERS

G. DEPALLE & P. MUS

OPTICIENS

27, Rue d'Allier, MOULINS

Le Gérant : J. G. LAZORTHES
 Imprimeur de PARIS-CENTRE - Nevers

Combattez la douleur avec le CRAYON THERMOGÈNE

BAUME LOROL

remède souverain contre refroidissements, courbatures, point
 rhumes, bronchites, rhumatismes, névralgies et toutes douleurs.
 Prix: 7 frs. TOUTES PHARMACIES ou LABORATOIRE ZEDAIRE, GRENOBLE - FRANCO 7,50.

Toujours en magasin

RADIATEURS NEUFS

Toutes marques :

Citroën - Peugeot

Salmson - Zedel

Amilcar - Ma-his

etc., etc...

PRIX D'USINE



TOUS ACCESSOIRES

pour radiateurs :

Bouchons divers

Réservoirs essence

Capots

etc, etc...

En vous adressant

à nous,

Economie de temps

et de transport



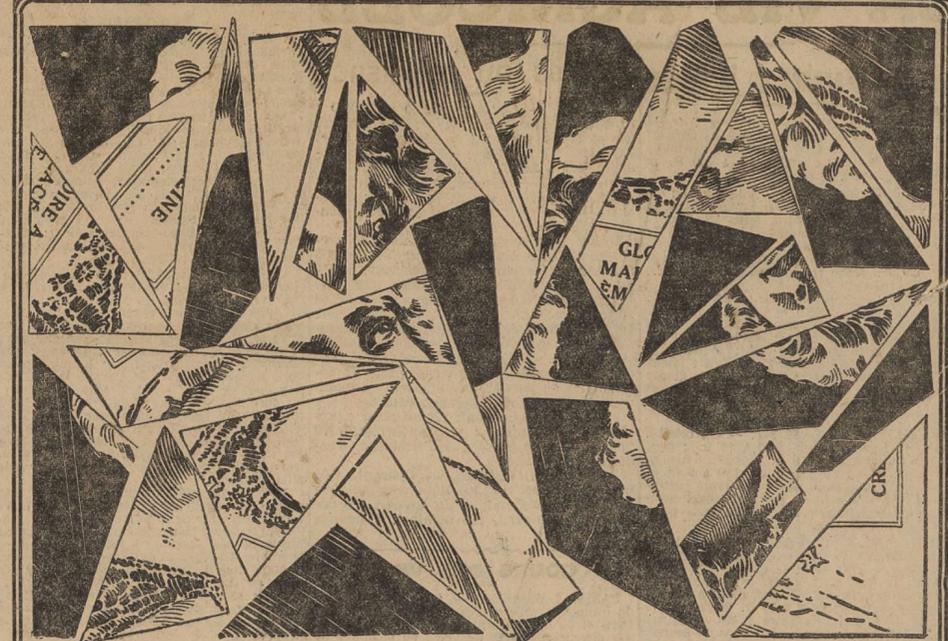
AUX DEUX CLOCHERS

Ses Chaussons fourrés

chauds et insulables

A exiger partout

Eros: Gabriel CLAYEUX, la Charité (NIEVRE) Tel. 39



Qui est-ce?
 UN NOUVEAU PUZZLE

MALACEÏNE

doté de

50.000 FRANCS DE CADEAUX

A la demande d'un grand nombre de nos clientes, qui, pour diverses raisons n'ont pu exécuter le premier
 puzzle, nous en donnons aujourd'hui un deuxième ; celui-ci représente une des plus belles artistes
 françaises qui est à la fois une comédienne de grand talent et une des gloires de l'écran ; toutes nos
 clientes l'ont vue certainement dans les chefs d'œuvre qu'elle interprète magistralement.

Découpez donc les morceaux du puzzle, il vous sera facile ensuite, de reconstituer l'image primitive.
 Dans cette image un petit texte est inséré. Dans ce texte, un mot manque, il faut également le retrouver.
ET MAINTENANT, CHERCHEZ !

Pour récompenser le travail et les recherches de ses fidèles clientes, Malacéïne veut leur distribuer de
 nombreux cadeaux. **Toutes les clientes** qui nous feront parvenir la reconstitution exacte du portrait
 de l'artiste, son nom et **le mot manquant** dans le texte recevront un cadeau de valeur ; de nombreuses
 mentions donnant droit à de jolis cadeaux seront également distribuées aux clientes n'ayant pas trouvé la
 solution juste.

De plus, Malacéïne accordera 10 très beaux cadeaux aux clientes ayant trouvé le nom de l'artiste, le
 mot juste et reconstitué le portrait avec le plus grand goût et le plus grand soin. Un jury composé
 d'un directeur de journal féminin, d'une femme de lettres, d'une actrice et d'un directeur de la Parfumerie
 Monpelas jugera tous les envois et décernera les prix. Le mot manquant est enfermé dans une enveloppe
 scellée déposée dans le coffre de la Maison Monpelas.

Liste des Cadeaux :

10 bons donnant droit à un achat au choix de la Cliente dans un des Magasins les plus réputés de
 Paris ou de la ville où réside la gagnante.

1^{er} un bon de 5.000 fr. ; 2^e un bon de 3.000 fr. ; 3^e un bon de 2.000 fr. ; 4^e un bon de 1.000 fr. ;
 5^e un bon de 750 fr. ; 6^e un bon de 500 fr. ; 7^e un bon de 400 fr. ; 8^e un bon de 300 fr. ; 9^e un bon de 200 fr. ;
 10^e un bon de 100 fr. et de nombreux cadeaux représentant avec ces bons une valeur de 50.000 fr.

Et maintenant à l'œuvre, que faut-il pour passer un agréable moment et trouver une récompense ?
 se mettre au travail de suite, avoir des ciseaux, un peu de colle pure, une feuille de papier blanc, beaucoup
 de patience et de goût et un peu de jugement pour la recherche du nom et du mot.

Toutes les reconstitutions doivent parvenir à la parfumerie Monpelas service P
 7, rue de Metz, Paris, avant le 31 Janvier 1926.

Pour justifier la qualité de cliente, nécessaire pour participer à ce puzzle, il suffit de joindre à votre envoi en
 dehors de vos nom et adresse, un mot "Malacéïne" découpé d'une étiquette recouvrant un quelconque
 des produits Malacéïne que vous possédez sur votre table de toilette.

IL SE PEUT QUE DANS QUELQUES JOURNAUX L'IMPRESSION
 DU DESSIN Laisse à désirer, AUSSI TENONS-NOUS À LA
 DISPOSITION DES PERSONNES QUI NOUS EN FERONT LA
 DEMANDE UNE REPRODUCTION DE CETTE INSERTION.



Hernieux

« JE PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que seuls
 bandagistes-spécialistes de la région du Centre.
 « TU PORTES un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teil-
 let, et non pas un voyageur, l'en fait lui-même l'application.
 « IL PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teil-
 let, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application.
 « NOUS PORTONS un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que
 M. Teillet est toujours à notre disposition pour un conseil gratuit.
 « VOUS PORTEZ un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M.
 Teillet garantit la contention par ses appareils.
 « ILS PORTENT un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que les
 mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués ».

7, Rue Saint-Etienne, NEVERS

Constructions Mécaniques

A. COUSON

NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS

Maison Fondée en 1920

TOUTE LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS

Engrenages droits, coniques

Hélicofonds taillés

Tour, Fraisage, Rabotage

A Façon et en Série

Montage de Machines - Transmissions

Spécialité de Machines à Imprimer et taçonner le papier

La Maison se charge de tous travaux de Cimentation, Travaux avec appareils modernes.

PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE ATELIERS PRES LE PARG

5 C.V. CITROEN 10CV.

Démonstration
 GRAND

Garage de la Nièvre

Les plus économiques - Meilleur marché 6, rue Félix-Faure, NEVERS